

Bourgogne-Franche-Comté

NATURE

curiosité

**Le faux clitocybe
lumineux**

arrêt sur un personnage

Alphonse LAGUESSE

images naturelles

**Le piégeage
photographique
nocturne**

articles

Bryophytes de Bourgogne

**Larves foreuses
de mines foliaires**

Le renard et la poule

**Le papillon
*Parnassius apollo***



La chasse des faucons



Imager un trou noir



Centenaire de Bugnon

De la connaissance à la préservation de la nature

22^e Rencontres
BFC Nature

UFR SVTE-Dijon (Batiment Gabriel)
25 et 26 septembre 2026



rencontres.bfcnature.fr



Patrick JANIN

Maître de conférences honoraire (droit public), il est membre du comité de rédaction de la revue BFC NATURE.

La nature a besoin du droit, mais lequel ?

Pour sa protection, la nature a besoin du droit et pour être en mesure de protéger la nature, le droit a besoin de la science, la science des naturalistes tout particulièrement.

Si le droit a pour fonction d'organiser et de stabiliser les rapports sociaux, il n'est pas prédéterminé dans les orientations qu'il met en œuvre. C'est bien la société, plus précisément les rapports sociaux dominants au sein de la société, qui décident de ses orientations. Mais il arrive aussi que des problèmes, les enjeux qui s'imposent à la société déterminent des évolutions du système juridique. Les rapports entre la société et le droit sont alors commandés par la nécessité. Le droit oriente la société, à l'exemple de la transition écologique.

La crise écologique que nous a léguée une économie industrialisée dans sa production et mondialisée dans sa consommation a généré en un peu plus d'un demi-siècle une importante production de normes ayant pour objet la protection de la nature : loi de 1960 sur les parcs nationaux ; loi de 1976 sur la protection de la nature ; directive européenne Natura 2000, Charte de l'environnement constitutionnalisée en 2005, etc., jusqu'à une loi dite « loi biodiversité » en 2016, sans oublier une collection fournie de conventions internationales, dont la Convention de Rio sur la biodiversité de 1992.

Or, nous vivons aujourd'hui une remise en cause brutale des « normes environnementales » (l'expression a acquis une connotation négative...), dénoncées comme des contraintes, des obstacles qu'il conviendrait de supprimer, y compris en matière de santé publique, pour « lever les freins à l'activité économique » et contre « l'écologie punitive ».

Le régime des espèces protégées illustre parfaitement ce renversement des priorités et des objectifs. Au prétexte d'une prétendue simplification, plusieurs lois sont intervenues récemment afin de faciliter la délivrance des dérogations requises lorsqu'un projet de travaux ou d'aménagement risque de porter atteinte à une espèce protégée ou à son habitat, l'objectif affiché étant d'accélérer les procédures d'instruction des dossiers et de réduire les aléas contentieux. C'est ainsi que la condition relative à l'existence d'une raison impérieuse d'intérêt public majeur devant justifier un projet n'est plus à démontrer par le responsable des travaux qui sollicite la dérogation ; la loi la transforme en une présomption en déclarant que certains projets sont « réputés répondre à une raison impérieuse d'intérêt public majeur ».

Ces reculs sont bien sûr inscrits dans le droit car ce qu'une loi a fait, une autre loi peut le défaire. Le droit peut ainsi devenir le bulldozer (ou la tronçonneuse) après avoir été la truelle. En outre, contrairement à l'intention de simplification affichée, ces régressions de la protection produisent un droit toujours plus complexe, dont la qualité est dégradée.

L'orientation du droit n'est pas prédéterminée mais le droit contient des outils qui peuvent être mis au service d'un objectif affirmé. La protection de la nature puise dans le droit les instruments pouvant permettre d'assurer et peut-être garantir sa défense, à commencer par le principe de non-régression de l'article L. 110-1-1, 9° du code de l'environnement, dont la portée s'avère cependant limitée. Les grands principes juridiques, par les virtualités qu'ils recèlent, sont parmi ces instruments, au même titre que les recours en justice. Mais dans l'époque qui s'ouvre aujourd'hui, ces moyens pourraient ne pas suffire.

La protection juridique de la nature sera d'autant plus résistante aux remises en cause que la science et, au premier titre, le savoir des naturalistes lui apporteront de quoi alimenter des argumentations scientifiquement documentées et, par suite, des prises contentieuses plus efficaces.

Résister ne signifie pas seulement défendre l'existant. La nature a besoin que le droit continue sa progression et le naturaliste n'est pas un personnage d'un autre temps. Détenteur d'un savoir spécifique, sa responsabilité envers la société est engagée à l'heure de l'effondrement de la biodiversité. Dans son dernier *Manifeste* paru en 2025, *La nature à ses justes valeurs*, le Muséum national d'histoire naturelle plaide « pour un droit au service de la nature » en appelant à repenser nos cadres juridiques, à « réinventer la justice envers les autres vivants ». En réponse aux entreprises de dérégulation, le *Manifeste* du Muséum est une invitation des naturalistes à prendre leur part dans l'élaboration de ce nouveau droit.



L'association *Bourgogne-Franche-Comté Nature* a pour buts d'acquiescer et d'enrichir les connaissances sur le patrimoine naturel en complément des actions des structures membres, de publier et de diffuser à un large public les données scientifiques régionales relatives aux sciences de la vie, de la terre et à la biodiversité.

Les moyens d'action de l'association *Bourgogne-Franche-Comté Nature* sont notamment :

- la collecte des informations scientifiques, les publications, les conférences, les réunions de travail,
- l'organisation de manifestations et d'expositions,
- le rassemblement des compétences scientifiques dans toutes les disciplines concernées par le patrimoine naturel,
- la transmission des savoirs par tous les moyens possibles (publications papier ou informatique, site internet ou tout autre moyen à venir).

Pour réaliser la nécessaire transmission des savoirs dans ses domaines, elle assure la gestion de l'ensemble des activités placées sous le sigle « Bourgogne-Franche-Comté Nature » : L'association *Bourgogne-Franche-Comté Nature* aura la charge, entre autres de :

- l'édition de la « *Revue scientifique BFC NATURE* », de la revue « *Nature Junior* »,
- l'organisation des « *Rencontres Bourgogne-Franche-Comté Nature* »,
- l'animation et de la mise à jour du site internet dédié de l'association.

Cette liste n'est pas limitative.

Regrouper, rassembler différentes structures pour mieux coopérer et mieux « transmettre pour préserver » est la volonté affichée des membres.

L'association fédératrice *Bourgogne-Franche-Comté Nature* a pour vocation de rassembler des structures ayant chacune pour objet l'étude scientifique de la Nature sous ses différents aspects ainsi que la diffusion et partage des savoirs et/ou l'éducation des citoyens et acteurs du territoire régional.

Ces membres souhaitent travailler ensemble en menant des actions conformes aux statuts de l'association fédératrice et en agissant en faveur de la préservation et de la restauration de la Nature et de la Biodiversité, en particulier à l'échelle locale et régionale.

Bourgogne-Franche-Comté Nature est riche de la diversité de ses membres, aux compétences variées et complémentaires, mais aussi de leur ancrage sur le territoire régional et de l'ampleur de leurs réseaux. L'association est agréée au titre de la protection de l'environnement article L141-1 L141-2 par arrêté préfectoral du 9 février 2018.

Le réseau *BFC Nature* est composé de membres qui sont des personnes morales et dont l'objectif principal est l'élaboration des connaissances relatives à la nature et leur transmission.



Directeur de la publication : Gerard FROCHOT.

Rédacteur en Chef : Daniel SIRUGUE.

Comité de rédaction : Paul ALIBERT (*biologie - écologie évolutive*), Marie-Charlotte ANSTETT (*écologie évolutive et changements anthropiques*), Michel BAILLY (*photographie*), Olivier BARDET (*botanique, bryologie, conservation*), Corinne BECK (*géo-histoire de l'environnement*), Jean BÉGUINOT (*écologie, entomologie, malacologie*), Vincent BICHET (*géologie, hydroécologie, archéologie*), Julien BOUCHARD (*ichtyologie, astacologie*), Simon CALLA (*sociologie de l'environnement*), Estelle CAMIZULI (*géologie, géochimie et archéologie*), Mathurin CARNET (*entomologie*), Jean-Philippe CAUMONT (*territoires, environnement*), Bruno CHAUVEL (*advecties des cultures*), Geneviève CODOU-DAVID (*agriculture et environnement*), Jean-Yves CRETIN (*entomologie*), Bruno DAVID (*évolution biologique*), François DEHONDT (*botanique, entomologie, conservation*), Alain DELAVEAU (*agronomie*), Régis DESBROSSES (*arithologie*), Bruno FAIVRE (*écologie*), Bernard FROCHOT (*écologie*), Alain GARDIENNET (*mycologie, lichénologie*), Emmanuel GARNIER (*histoire de l'environnement et des risques*), François Gillet (*écologie*), Patrick GIRAUDDOUX (*écologie*), Patrick JANIN (*droit, environnement*), Damien MARAGE (*géographie environnementale*), Frédéric MORA (*botanique et écologie*), Jacques MUDRY (*hydrogéologie, qualité des eaux*), Patrice NOTTEGHEM (*écologie*), Didier QUESNE (*géologie*), Bernard REY (*écologie forestière*), Hervé RICHARD (*paléoenvironnement, paléoclimatologie*), Alexandre RUFFONI (*entomologie*), Daniel SIRUGUE (*zoologie, éthologie*), Jean VALLADE (*botanique, lichénologie, histoire des sciences*).

Secrétariat de rédaction :

Daniel SIRUGUE. Société d'Histoire Naturelle d'Autun - BFC Nature
Maison du Parc - 58230 Saint-Brisson
daniel.sirugue@bfcnature.fr

Administration/Abonnement :

Marie MORIN. BFC Nature
Maison du Parc - 58230 Saint-Brisson
contact@bfcnature.fr - 03 86 76 07 36

Communiqués - Insertions publicitaires - Échanges de publications - Librairies... contactez-nous : contact@bfcnature.fr

L'évaluation des manuscrits (2021-2025) :

Paul ALIBERT, Marie-Charlotte ANSTETT, Olivier BARDET, David BEAUDOIN, Corinne BECK, Jean BÉGUINOT, Jacques BLONDEL, Julien BOUCHARD, Yoann BRESSAN, Simon CALLA, Michel CAMPY, Mathurin CARNET, Dominique CHABARD, Remy CHASSIGNOL, Bruno CHAUVEL, Geneviève CODOU-DAVID, Jean-Yves CRETIN, Bruno DAVID, François DEHONDT, Marie DELAHAYE, Alain DELAVEAU, Régis DESBROSSES, Jean-Baptiste FAGOT, Bruno FAIVRE, Emmanuel FARA, Bernard FROCHOT, Alain GARDIENNET, Etienne GAUJOUR, Daniel GILBERT, François Gillet, Patrick GIRAUDDOUX, Vincent GODREAU, Samuel GOMEZ, Dominique JACQUES-JOUVENOT, Patrick JANIN, Romain JATTIOT, Beryl LAITUNG, Caroline Le GOFF, Remi LUGLIA, Michel MAGNY, Damien MARAGE, Olivier MATHIEU, Magali MAZUY, Samy MEZANI, Dominique MICHAEL, Frédéric MORA, Jacques MUDRY, Patrice NOTTEGHEM, Laurent PARIS, Guy PÉRIAT, Didier QUESNE, Christophe QUININ, Bernard REY, Thierry RIGAUD, Jacques ROLLANT, Sébastien ROUÉ, Alexandre RUFFONI, Thomas ROUS, Daniel SIRUGUE, Marc STEINMANN, Luc TERRAZ, Matthieu THIVET, Bruno TISSOT, Jean VALLADE, Véronique VOISIN, Daniel WIPF.

Ont collaboré à ce numéro :

Max ANDRÉ, Olivier BARDET, Jean BÉGUINOT, Julien BOUCHARD, Pascal BOURGUIGNON, Mathurin CARNET, Lara CHATARD, Pierre CHAUVE, Jean-Yves CRETIN, Sylvain CRETIN, Alain DELAVEAU, Alain DESBROSSE, Régis DESBROSSES, Alice DESPINOY, Jeanne DEVOGE, Théo DIRKSEN, Marcel DUMAS, Pierre FEUVRIER, Etienne GAILLARD, Alain GARDIENNET, Patrick GIRAUDDOUX, Marc GIROUD, Mathieu GUÉRINONI, Patrick JANIN, Guillaume LÉCHENET, Jérémy LEFEVRE, Daniel MAGNIN, Jean-Louis MAIGROT, Othilia MAROTTE, Dominique MICHAEL, Jacques MUDRY, Nicolas ORLIAC, Didier PÉPIN, Charlie PICARD, Robert PILLON, Thibaut POWOLNY, Samuel PRUNOT, Cyril RICHARD, Daniel SIRUGUE, Luc STRENNNA, Charlotte TEYSSIER, Damien Top, Claire TUTENUIT, Jean VALLADE, Gérard VIONNET, Guillaume VUILLEMIN, Judith WERNSDORFER.

Archives : Société d'histoire naturelle d'Autun et Muséum d'Histoire Naturelle d'Autun.

Illustrations : Daniel ALEXANDRE.

Photographies :

Ab H. BAAS, Olivier BARDET, Edouard BARBA, BFC Nature, Pascal BOURGUIGNON, Teddy BRACARD, Paul BRUNOD, Fabrice CAHEZ, Mathurin CARNET, Alexandre CARTIER, Lara CHATARD, Justine COLINET, Jean-Yves CRETIN, Alain DESBROSSE, Claude DREZET, Marcel DUMAS, Ondine DUPUIS, W. ELLIS, Jean-François GAZELLES, Marc GIROUD, Jean-Pol GRANDMONT, Noël JEANNOT, Guillaume LÉCHENET, Stéphane LESBATS, Boris LOBOD, Daniel MAGNIN, Jean-Louis MAIGROT, Othilia MAROTTE, Ennaoël MATEO-ESPADA, Dominique MICHAEL, Musée municipal Semur-en-Auxois, Claude NARDIN, Nicolas ORLIAC, Nathalie PELIN, Didier PÉPIN, Andry PONDOMAREV, Samuel PRUNOT, Cyril RICHARD, RNN Combe Lavaux-Jean Roland, Dieter ROBECHT, Hugues ROUSSELET, Udo SCHMIDT, SHNA-OFAB, Daniel SIRUGUE, Claude STENGER, Luc STRENNNA, Frank STÜHMER, Damien Top, Thomas TRICONE, Claire TUTENUIT, I. USYANTSEV, Jean VALLADE, Benjamin VEIGNE, Vincent VILCOIT, Guillaume VUILLEMIN.

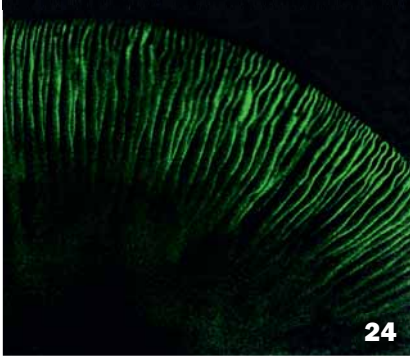
En couverture : Le Renard roux, chasseur de « souris », photographie de Teddy BRACARD.

Édition : Bourgogne-Franche-Comté Nature - PAO : Bat Compo

Impression : Imprimerie Simon - Tirage à 1 500 exemplaires

Mars 2026 - ISSN 2648-692X - ISBN 978-2-900905-20-3





24



45



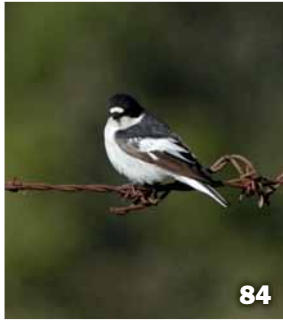
26



60



52



84



56



88

actualités 5

curiosité 20 **Un paysage relictuel à Saint-Victor-sur-Ouche (21)**

Jean-Louis MAIGROT

24 **Rencontre fantasmagorique avec le faux clitocybe lumineux *Omphalotus illudens* (Schweinitz) Bresinsky & Besl (1979)**

Sylvain CRETIN & Jean-Yves CRETIN

questions de nature 34

Les espèces sensibles et la restauration des rivières

Interview de Jérémy LEFÈVRE réalisée par Alice DESPINGY

arrêt sur un personnage 41

Alphonse LAGUESSE (1827-1914) et ses « Promenades botaniques »

Jean VALLADE

pour la petite histoire 45

Pour le centenaire de sa naissance, hommage à François BUGNON (1925-1998) Botaniste

Jean VALLADE

point de vue d'un naturaliste 55

Spéléologues et naturalistes

Jacques MUDRY & Pierre CHAUVÉ

programme régional 60

Des banquettes à loutre pour favoriser sa recolonisation le long des cours d'eau de Bourgogne

Judith WERNSDORFER

72 **Viticulture et biodiversité : face à l'expansion du vignoble, une cartographie pour guider les plantations**

Lara CHATARD

nature, ce que dit le droit 78

Sur les droits de la nature « L'impensable devenu réalité »

Patrick JANIN

images naturelles 26

Le piégeage photographique nocturne

Pascal BOURGUIGNON & Daniel MAGNIN

36 **La chasse des faucons**

Marcel DUMAS

52 **La seconde vie du sapin Président Edgar Faure aux Fourgs (25)**

Alain DESBROSSE

56 **Imager un trou noir en Bourgogne-Franche-Comté**

Cyril RICHARD

70 **Îles Shetland et les loutres**

Daniel SIRUGUE

note

84 **Première mention du Gobemouche à demi-collier (*Ficedula semitorquata*) en Bourgogne-Franche-Comté**

Dominique MICHELAT, Gérard VIONNET & Guillaume VUILLEMIN

88 **Première mention du Traquet isabelle (*Oenanthe isabellina*) en Bourgogne-Franche-Comté**

Dominique MICHELAT

92 **Redécouverte de l'Étoile d'eau *Damasonium alisma* Mill., 1768 (Alismataceae) dans la Nièvre**

Othilia MAROTTE

94 **Actualisation de la présence de *Phyllobrotica quadrimaculata* (Linnaeus, 1758) en Bourgogne (Coleoptera, Chrysomelidae)**

Damien TOP



96



103



126



175



110

article 96 Cinquième complément au catalogue des Bryophytes de Bourgogne

Olivier BARDET

103 Premier aperçu de la faune micro-entomologique sur la « Lande de La Chaume » au Creusot (Saône-et-Loire) : focus sur les insectes à larves foreuses de mines foliaires

Jean BÉGUINOT

110 Au-delà de la controverse, étude des effets de la gestion du Renard roux sur les volailles dans le massif du Jura, France

Didier PÉPIN, Pierre FEUVRIER, Thibaut POWOLNY & Patrick GIRAUDOUX

126 Point sur la situation de l'Apollon *Parnassius apollo* (Linnaeus, 1758) (Lepidoptera, Papilionidae) en Franche-Comté

Nicolas ORLIAC & Étienne GAILLARD

137 Un bref aperçu de la faune des insectes à larves foreuses de mines foliaires en Franche-Comté

Jean BÉGUINOT

144 Première nidification du Martinet pâle *Apus pallidus* (Shelley, 1870) en Bourgogne-Franche-Comté

Marc GIROUD & Nicolas ORLIAC

154 Liste actualisée des carabiques de Bourgogne (Coleoptera, Carabidae)

Mathurin CARNET & Samuel PRUNOT

167 La martre et les renardeaux

Régis DESBROSSES & Charlie PICARD

175 Une Grande Aigrette intrigante

Luc STRENNA



154



167

bibliographie - 182 nouveautés

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

La nature, la nuit

21^e Rencontres BFC Nature

Plus de 190 naturalistes, scientifiques, amateurs et passionnés se sont réunis pour échanger autour du thème « la nature la nuit », les vendredi 19 et samedi 20 septembre 2025, à la maison de l'Économie, à Besançon.

Cette édition a été très bien accueillie par les partenaires locaux et la ville de Besançon. Le public au rendez-vous a pu voyager au cœur du monde de la nuit à travers 19 conférences passionnantes. Au total, 16 stands d'associations, de structures locales, d'expositions, de posters scientifiques et les ouvrages en dépôt de la librairie L'Intranquille ont permis d'enrichir les discussions. Les expositions, cette année, étaient particulièrement réussies. « Veilleurs de nuit » de Daniel MAGNIN et Pascal BOURGIGNON a été mise l'honneur accompagnée de la publication de leur livre du même nom. Étudiants et lycéens étaient également présents avec les élèves du Lycée Olivier de Serres de Quétigny.

En fin d'après-midi, après une déambulation jusqu'à l'Hôtel de Ville de Besançon, les participants ont assisté à une présentation à plusieurs voix du projet de « Lutte contre la pollution lumineuse : éclairage public et mise en valeur de la Citadelle » par la ville de Besançon et le Grand Besançon suivi d'un moment de convivialité. La nuit tombée, quelques passionnés ont prolongé l'expérience en participant à une sortie « inventaire des papillons de nuit », réalisée par l'OPIE FC.

Ces Rencontres ont pu se tenir grâce au partenariat avec l'Agence régionale de la biodiversité BFC, la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères, le Muséum de la Citadelle de Besançon, la Société d'histoire naturelle d'Autun – Observatoire de la faune sauvage de Bourgogne, la Société d'Histoire Naturelle du Doubs, la Société d'histoire naturelle du Creusot ; et avec le soutien financier des Fonds européen de développement régional, de la DREAL BFC, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du département du Doubs et de la ville de Besançon.

L'édition des actes, reprenant l'ensemble des conférences, sera disponible dans le numéro 43 de la revue scientifique BFC NATURE.

Nous remercions sincèrement les participants, les intervenants et leurs structures, les bénévoles, nos partenaires et nos financeurs, qui ont contribué au succès de cet événement.

Retrouvez toutes les informations sur nos rencontres sur la page [rencontres.bfcnature.fr](https://www.bfcnature.fr)

www.bfcnature.fr
> Les Rencontres



19 conférences
2 ateliers
9 stands
4 expositions
1 poster scientifique
+ 190 participants
37 acteurs de l'environnement



bit.ly/4ayaFeB



Vous pouvez regarder les communications et les débats des rencontres précédentes en vidéo sur la page YouTube de BFC Nature.



2^e Assemblée générale extraordinaire de l'association BFC Nature en 2025

Le vendredi 7 novembre 2025, s'est tenu la deuxième assemblée générale extraordinaire de l'association BFC Nature au Jardin de l'Arquebuse à Dijon. Un format en visioconférence pour y assister a été mis en place, cependant les participants étaient tous présents sur place.

Les nouveaux statuts de l'association ont été adoptés à l'unanimité. Hormis des mises à jour liées aux nouvelles technologies, le changement principal réside dans la suppression des collèges. Chaque membre (personne morale) peut candidater au conseil d'administration élu pour trois ans. Le conseil d'administration est composé de 15 membres maximum, dont un représentant de chaque membre fondateur (Société d'histoire naturelle d'Autun-Observatoire de la Faune Sauvage (SHNA-OFAB), société des sciences naturelles de Bourgogne (SSNB), Parc naturel régional du Morvan (PNRM), Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB)) et un représentant des autres membres qui le souhaitent dans la limite de 11. Chaque membre dispose d'une voix. L'association a désormais un fonctionnement plus « classique ».

L'assemblée générale a ensuite élu son nouveau conseil d'administration de 11 membres à l'unanimité :

- l'association ornithologique et mammalogique de Saône-et-Loire (AOMSL)*
- le CENB
- la CHOUE*
- la commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères de Franche-Comté (CPEPESC FC)
- le conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté (CBNBFC)**
- le Jardin de l'Arquebuse-Ville de Dijon***
- Latitude 21***
- le Parc naturel régional du Morvan (PNRM)
- la SHNA-OFAB
- la société d'histoire naturelle du Creusot (SHNC)
- la société naturaliste du Montbardois
- la SSNB

* par accord de principe (sous réserve de renouvellement favorable de leur part)

** sous réserve d'une décision favorable à l'adhésion à BFC Nature (et d'un accord du futur conseil d'administration).

*** par accord de principe (sous réserve d'un justificatif écrit (délibération...))

À la suite de cette assemblée, le conseil d'administration a élu le bureau à l'unanimité :

- Président : Michel CARTERON (CPEPESC)
- Vice-présidents : Christian GUYOT (PNRM), Bernard REY (SSNB)
- Trésorier : Gérard PAYEN (CENB)
- Trésorier adjoint : non pourvu
- Secrétaire général : Jean-Yves CRETIN (CBNFC-ORI)
- Secrétaire général adjoint : David BEAUDOIN (SHNA-OFAB)

www.bfcnature.fr

Quelques chiffres

EN 2025

34 structures membres du réseau

- 1 Parc naturel régional
- 1 Maison de l'architecture et de l'environnement
- 8 Muséums d'histoire naturelle
- 21 Associations
- 2 Conservatoires botaniques nationaux
- 1 Conservatoire d'espaces naturels

LA REVUE SCIENTIFIQUE

41 NUMÉROS ET 21 HORS-SÉRIES

21 Rencontres scientifiques

16 numéros de Nature Junior

+ de **1 300** inscrits sur le site internet

+ de **730** questions de nature depuis 2011

+ de **3 000** abonnés sur Facebook

+ de **4 200** abonnés à notre infolettre

+ de **700** abonnés sur LinkedIn

■ BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Le dernier Nature Junior sur les chauves-souris est paru

Quand la nuit s'installe à l'ombre de la terre, les chauves-souris s'éveillent à l'envers. Petites, silencieuses et discrètes, elles s'élancent en un ballet aérien à la poursuite des insectes. Longtemps entourées de peurs et de légendes, ces mystérieuses habitantes de la nuit ont souffert de nos préjugés. Aujourd'hui encore, leurs refuges disparaissent et leurs chemins nocturnes se fragmentent sous l'effet des activités humaines. Pourtant, ces petites sentinelles ailées sont de précieuses alliées, protégées par la loi : protectrices des cultures, bioindicateurs de la santé de nos milieux naturels (ripisylves, zones humides, forêts, prairies...), sources d'inspiration à l'origine du radar...

Au travers de ce nouveau numéro de la revue pédagogique Nature Junior, vous apprendrez comment mieux les accueillir et agir pour les préserver !

Éteignez vos lumières, ouvrez les yeux... et partez à la découverte du monde fascinant de ces petites acrobates de la nuit !

Le Nature Junior est diffusé gratuitement dans les lycées et collèges de Bourgogne-Franche-Comté. Sa version numérique est téléchargeable gratuitement sur notre site internet bfcnature.fr. La version papier est commandable sur la boutique en ligne.

www.bfcnature.fr • boutique.bfcnature.fr
> Le Coin Junior



■ YONNE

Acquisition et protection de la tourbière de Malay-le-Grand (89)

Malay-le-Grand abrite l'une des rares tourbières du Nord de l'Yonne. Appartenant à une même famille depuis 1929, elle a été bien protégée et entretenue sans exploitation et s'est ensauvagée jusqu'à devenir un havre de biodiversité. Des espèces rares y ayant été repérées, elle a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection d'habitat naturel. Après la mise en vente de cet ensemble, le Groupement foncier rural écologique du Ruban Vert l'a acquise pour en assurer la protection et la mise en valeur à long terme. L'acquisition est accompagnée d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE) qui règle pour 50 ans et plus les conditions de suivi scientifique, d'entretien et d'ouverture au public par Le Ruban Vert, avec le soutien scientifique du Conservatoire des Espaces naturels de Bourgogne. Ceci en fait une zone de protection forte au sens de la Stratégie nationale pour la biodiversité. L'acquisition a de ce fait été aidée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et par le Fonds Vert.



lerubanvert.net

■ BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Les temps forts couverts par l'association BFC Nature

Les 1^{er} et 2 août 2025, l'association Bourgogne-Franche-Comté était présente à la nuit des étoiles à l'observatoire des Hautes Plates à l'occasion des 50 ans de la Société Astronomique de Bourgogne (21). Elle a participé également à la fête de l'automne et des associations à la Maison du Parc naturel régional du Morvan (58) et à la fête de la science à Dijon (21) en octobre 2025.

Lors de ces temps forts, visiteurs et acteurs du secteur de l'environnement ont pu découvrir et consulter l'Encyclopédie de nature de BFC Nature.

L'association BFC Nature tenait un stand commun au côté de la Société d'histoire naturelle d'Autun - Observatoire de la Faune Sauvage de Bourgogne (SHNA-OFAB) excepté à la fête de la science. Lors de la nuit des étoiles, le public nombreux a pu profiter de quiz et animations aux abords du site sur les chauves-souris et les impacts de la pollution lumineuse. À l'occasion de la fête de l'automne, la loutre d'Europe, les chauves-souris et leurs opérations de préservation (Havre de paix, refuge) ont suscité de nombreuses discussions et intérêts auprès du public.

La fête de la science, organisée par Le Pavillon des Sciences et l'université Bourgogne Europe, portait sur le thème « Intelligence(s) ». L'association BFC Nature a sensibilisé les visiteurs aux intérêts et limites de l'utilisation de plateformes de sciences citoyenne s'appuyant sur l'intelligence artificielle au travers de jeux ludiques. Les bases de données comme la Bourgogne Base Fauna de la SHNA-OFAB ont été présentées en valorisant le travail de validations par les experts.

www.bfcnature.fr



Stand de BFC Nature et de la SHNA-OFAB à la nuit des étoiles à l'occasion des 50 ans de la Société Astronomique de Bourgogne.



Stand de BFC Nature à la fête de la science à Dijon.

Une nouvelle carrière protégée pour les chauves-souris

Une nouvelle étape a été franchie pour la protection des chauves-souris dans l'Yonne, avec la mise en tranquillité de la carrière communale d'Escolives-Sainte-Camille. Les comptages menés depuis 2016 ont mis en évidence des enjeux de conservation : cette cavité accueille chaque hiver environ 300 individus, principalement des murins à oreilles échanquées, et fait partie d'un ensemble de trois carrières qui totalisent près de 1 500 chauves-souris.

Ancienne carrière d'extraction de pierre de construction, le site présente un intérêt régional marqué, avec au moins neuf espèces recensées, principalement le Grand murin et le Murin à oreilles échanquées. Pour préserver ce refuge hivernal, un arrêté préfectoral de protection de biotope a été signé fin 2024, interdisant l'accès du 15 octobre au 15 mai. Une convention « Refuge pour les chauves-souris » a également été conclue entre la commune et la SHNA-OFAB.

N'étant pas situé en site Natura 2000, la mise en place d'une protection physique a nécessité une recherche spécifique de financements, assurée par la SHNA-OFAB. Grâce au soutien de deux fondations (Fondation d'entreprise UEM et Nature & Découvertes), les travaux ont pu être engagés.

Le chantier a été réalisé par une équipe de la CPEPESC Franche-Comté, avec l'appui de deux personnes de la SHNA-OFAB, au cours d'une journée de mise en œuvre particulièrement dense.



Avec cette nouvelle carrière mise en tranquillité, le réseau de sites protégés de l'Yonne se renforce, assurant de meilleures conditions d'hivernation pour ces espèces sensibles et protégées tout en contribuant à la dynamique régionale de conservation engagée depuis plusieurs décennies.

www.shna-ofab.fr



Deux nouveaux membres rejoignent le réseau BFC Nature

L'association fédératrice a le plaisir d'accueillir deux nouveaux membres au sein de son réseau : le Groupement pour l'Inventaire, la Protection et l'Étude du Karst du massif jurassien (GIPEK), la Société Botanique de Franche-Comté (SBFC).



Le Groupement pour l'Inventaire, la Protection et l'Étude du Karst du massif jurassien

Le GIPEK est une association indépendante créée en 1993 afin de porter le projet d'inventaire spéléologique du département du Doubs. Association loi 1901, il rassemble plus d'une centaine de spéléologues bénévoles qui prospectent, explorent et étudient le massif du Jura. Leurs travaux contribuent à l'enrichissement d'une base de données spéléologiques de référence pour la région franc-comtoise. L'association bénéficie depuis 2019 de l'agrément « Protection de l'Environnement » pour ses activités principales :

- Contribution à la gestion et protection des milieux karstique
- Actions de sensibilisation du grand public
- Actions d'éducation à l'environnement auprès des jeunes
- Actions de sensibilisation auprès des spéléologues
- Participation aux débats environnementaux
- Participation aux recherches scientifiques
- Opérations de nettoyage / dépollution
- Actions d'études et de recherches, des circulations d'eau
- Étude et inventaire de biospéléologie
- Contribution à l'inventaire

gipek.fr

La Société Botanique de Franche-Comté

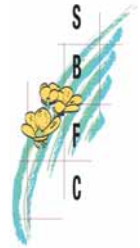
La Société Botanique de Franche-Comté, association loi et décret de 1901, a été fondée en janvier 2002 ; elle a pour buts de :

- concourir au progrès et à la promotion de la botanique et des sciences qui s'y rattachent ;
- mettre en place un réseau de communication et d'échanges régionaux et internationaux entre toutes les personnes physiques intéressées par la botanique ;
- soutenir toute structure de type « Conservatoire botanique national » en Bourgogne-Franche-Comté ;
- être source de propositions quant à la préservation et la gestion d'espaces et d'espèces d'intérêt patrimonial ;
- faire connaître les travaux des anciens et actuels botanistes régionaux et jurassiens.

- Les moyens d'action de l'association sont les suivants :
- la constitution d'une banque de données botaniques commune avec le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté - Observatoire Régional des invertébrés (CBNFC-ORI) portant sur la Franche-Comté et plus largement couvrant l'arc jurassien ;
 - la publication d'ouvrages et de périodiques scientifiques dans la continuité des *Archives de la Flore jurassienne* du P^r Antoine MAGNIN arrêtées en 1906 et de *l'Atlas des plantes protégées ou rares de Franche Comté* paru en 2001. Depuis 2003, annuellement, *Les Nouvelles Archives de la Flore jurassienne et du nord-est de la France*, revue scientifique spécialisée commune avec le CBNFC-ORI, rassemble une communauté de botanistes, bryologues, lichénologues, phytosociologues, bryosociologues et valorise des données relatives à la flore, les végétations et aux habitats. La revue est aujourd'hui une référence dans le domaine de la botanique, en France comme à l'étranger. Des hors-séries font l'état de la connaissance scientifique dans des domaines particuliers : Synopsis des groupements végétaux de Franche-Comté (2011), Espèces sauvages et hybrides interspécifiques du genre *Vitis* (2020) (prix international de l'OIV) et Le genre *Rubus* dans le nord-est de la France (2021) ;
 - la mobilisation des adhérents et plus généralement des citoyens à la connaissance botanique via des programmes de sciences participatives (sorties ; flore vernale, ...).

La SBFC est membre fondateur du CBNFC-ORI est assure, depuis sa création, la vice-présidence de l'association. Depuis 2025, elle est membre du conseil d'administration de la nouvelle entité établissement public de coopération environnementale CBNBFC-ORI.

cbnbf-ori.fr/actualite/sbfc



Bicentenaire de la mort du **comte DE LACEPÈDE**

Savant, écrivain, homme politique, Bernard Germain Étienne DE LA VILLE, comte DE LACEPÈDE (1756-1825) fut l'une des personnalités françaises les plus marquantes pour l'histoire des sciences de la fin de l'Ancien Régime à la Restauration. Surtout connu en tant que naturaliste, il poursuivit l'Histoire naturelle de Buffon entre 1788 et 1804 en publiant 8 volumes consacrés notamment aux serpents, aux poissons et aux cétacés. Le musée et parc Buffon de Montbard a mis à l'honneur le scientifique lors des Journées Européennes du Patrimoine avec la conférence de Stéphane SCHMITT, directeur de recherche au CNRS, venu présenter son ouvrage « Textes choisis, Bernard-Germain Etienne de La Ville, comte de Lacepède » aux éditions Honoré Champion sorti en mars 2025. Le vendredi 3 octobre, la ville de Montbard a également accueilli le dévoilement du timbre « Premier jour » rendant hommage au naturaliste français, édité à 495 000 exemplaires par La Poste.

www.musee-parc-buffon.fr



Création Geneviève Marot et gravure André Lavergne - Timbre d'après photo © Darchivio/opale.photo



Nébuleuse de la Lyre



Exposition de photographies « **Objets célestes** »

Le musée et parc Buffon présente sur la terrasse inférieure du parc une exposition de photographies spatiales prises par le télescope JWST (James Webb Space Telescope), observatoire spatial dédié à l'observation infrarouge de l'univers. Développé par la NASA, lancé en 2021, le télescope James Webb dévoile depuis juillet 2022 ses premières images époustoufflantes. Un parcours de 16 panneaux permet aux visiteurs de se plonger au cœur de l'Univers. Chaque photographie est accompagnée d'un texte explicatif écrit par Émeric FALIZE, astrophysicien au CEA, spécialiste d'astrophysique de laboratoire. Le 22 novembre 2025, une conférence a été organisée par le musée pour présenter son dernier ouvrage « Buffon ou l'âge de la Terre. Naissance de l'astrophysique de laboratoire » publié aux éditions Honoré Champion en octobre 2025.

www.musee-parc-buffon.fr



► BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Microscopiques mais bien présents !

Avec près de 200 espèces d'escargots aquatiques et terrestres, notre région offre une belle diversité malacologique, mais saviez-vous que certaines de ces espèces sont presque impossibles à voir à l'œil nu ? En effet, s'il est facile d'observer certains individus dans nos jardins, une grande majorité d'espèces d'escargots ne dépasse pas le centimètre et nombre d'entre elles ont même une taille inférieure à 5 mm ! C'est le cas notamment des espèces des genres *Vertigo*, *Columella* ou *Truncatellina*. L'escargotin minuscule (*Punctum pygmaeum*) porte également bien son nom puisque les adultes n'excèdent pas 2 mm, de quoi faire passer le petit gris (*Cornu aspersum*) et l'escargot de Bourgogne (*Helix pomatia*) pour des géants ! La taille est d'ailleurs un des principaux critères d'identification chez les escargots consulter notre site pour les clés d'identification.

www.shna-ofab.fr



Guillaume Léonard - SHNA/OFAB



bit.ly/4rJQBNf

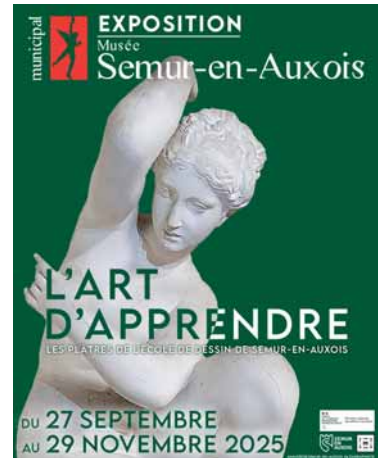
■ CÔTE-D'OR

L'art d'apprendre

Les plâtres de l'école de dessin de Semur-en-Auxois

Cette exposition présente une quarantaine de plâtres pédagogiques qui ont servi pour les élèves de l'ancienne école de dessin de Semur-en-Auxois installée en 1833 dans le bâtiment qui abrite aujourd'hui le musée. Ces plâtres sont des moulages d'œuvres célèbres, comme l'Apollon Lycien, le buste de Sappho ou la Vénus accroupie, ou des morceaux d'ornements architecturaux (chapiteau ionique, feuille d'acanthé, rosaces...). Cette collection rappelle l'importance du dessin au XIX^e siècle, sous l'angle artistique mais aussi professionnel pour apprendre à tailler la pierre ou à travailler le fer avec des motifs variés. Les modèles choisis pour les élèves témoignent aussi de l'immense intérêt au XIX^e siècle pour la période antique. Enfin, la création de cette école de dessin rappelle la fondation du musée en lui-même et l'importance du peintre et professeur Étienne BOUHOT.

musee.semur.accueil@ville-semur-en-auxois.fr



Plus de 420 espèces de champignons présentées en 2025

Comme chaque automne, les mycologues de la SHNA, Robert PILLON et Jean-Pierre DECHAUME, avec Michel BOUTILLON, Michel RIMBAUD et Danielle BOYER de la SHNC et Andgelo MOMBERT (CBNFC-ORI), cette année mobilisés dans le cadre du programme *Des Méconnus de Bourgogne-Franche-Comté*, ont parcouru forêts et clairières du Morvan et de ses franges pour préparer les expositions mycologiques. Malgré une météo défavorable ayant rapidement dégradé les fructifications, la diversité était au rendez-vous : 322 espèces présentées à Saint-Brisson (58) et près de 290 à Autun (71), soit plus de 420 espèces différentes au total.

La fréquentation est restée élevée, avec environ 400 visiteurs sur trois jours à Autun. Les échanges avec les mycologues et les démonstrations d'identification ont une nouvelle fois attiré un public varié. Depuis la première exposition de 1948, au moins 1382 espèces ont été présentées, illustrant la richesse mycologique du territoire et l'engagement durable des bénévoles et spécialistes. En attendant la relève pour les années futures, bravo aux mycologues des sociétés savantes qui souhaitent chaque année présenter leur passion.

www.shna-ofab.fr



Danielle SERVAUC



Danielle SERVAUC

L'équipe de mycologues (de gauche à droite) :
Andgelo MOMBERT, Jean-Pierre DECHAUME,
Michel BOUTILLON et Robert PILLON.



Musée de Semur

Rapatriement

Exposition de Laure MOLINA
du 6 septembre au 29 novembre 2025
au musée de Semur-en-Auxois

Rapatriement est une exposition de l'artiste Laure MOLINA qui s'inspire depuis plusieurs années des ammonites présentées dans la fameuse galerie de paléontologie du musée municipal de Semur-en-Auxois. Observations et émotions sont au centre de son travail, liant l'art et la science avec délicatesse. Laure MOLINA traduit sa vision en évoquant la charge vibratoire des spirales, leur dérive, l'aboutissement au chaos. Elle explore aussi la dimension moléculaire des structures cristallines visibles à partir des ammonites présentées. Sa vingtaine de dessins exposés figure un déplacement obligeant à déplacer le regard, en passant du mort au vivant, du musée concret à l'espace mental. Elle explore ainsi la matérialité du temps, vu sous forme cyclique, stratifiée ou multidimensionnelle.

musee.semur.accueil@ville-semur-en-auxois.fr

■ PARC NATIONAL DE FORÊTS

Rencontres Mycologiques

au cœur du Parc National de Forêts

Les 26-27-28 septembre 2025 les sociétés mycologiques locales s'étaient donné rendez-vous au cœur du Parc National de Forêts à Leuglay (21) pour amorcer une prise en compte officielle de la fonge dans ce territoire protégé. Nul n'est besoin de rappeler l'utilité des champignons en forêt et du besoin de connaissance en mycologie pour les gestionnaires.

L'origine de cet événement a été la venue de Régis COURTECUISSÉ, mycologue de réputation internationale, jeune retraité de la Faculté de Lille, ancien Président de la société Mycologique de France, invité à faire une conférence sur la « Présentation du règne fongique » pour l'association Arc-et-Patrimoine le samedi 27 septembre à Arc-en-Barrois (52) samedi, et une seconde conférence le lendemain lors de la fête de l'Automne à Leuglay sur les « Avancées de la prise en compte de la fonge en matière d'environnement et de conservation de la nature », un sujet qu'il porte depuis plus de 25 ans.

L'idée d'organiser un mini-congrès en réunissant toutes les forces vives de la mycologie locale en invitant des experts nationaux s'est alors concrétisée en un mini congrès mycologique sur 3 jours, grâce au soutien financier du Parc National et de la Communauté de Communes du Chatillonnais.

Ainsi furent inaugurées ces premières Rencontres le vendredi 26 septembre, en la présence de M. NAUDET maire de Leuglay, de M. J. BRIGAND président de la Communauté de Communes, de M. le Député H. BRIGAND, de M. DUCROUX Directeur d'Agence de l'Office national des Forêts Bourgogne Est et enfin de M. PUYDARRIEUX Directeur du Parc National de Forêts qui a chaleureusement appuyé l'initiative du jour.

L'organisation de l'événement a été portée par les deux sociétés mycologiques les plus locales : la Société Mycologique du Chatillonnais (SMC, présidée par Luc LEFRAY) et la Société Mycologique Issoise (SMI, présidée par Alain GARDIENNET), avec l'appui de la Société Mycologique de Côte-d'Or (SMCO, présidée par Jean-Claude VERPEAU) et de Vincent RICARD qui avec sa double casquette ONF-SMI a beaucoup œuvré.

Les matinées ont été consacrées à des prospections dans la forêt domaniale du secteur, récoltes qui ont nécessité des études l'après-midi, et qui ont alimenté une grande exposition. Pour ce faire, il a fallu compter sur de nombreuses forces vives. À commencer par des partenaires de l'événement en la personne d'Andgelo MOMBERT représentant le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (en charge de la Bourgogne) et de l'association Ascomycete.org représentée entre autres par Michel HAIRAUD, Jean-Paul PRIOU et Nicolas VAN VOOREN respectivement Président, Trésorier et fondateur de cette association reconnue d'intérêt général, tous trois experts de renommée internationale dans leur domaine. Lors des sorties, des membres de l'ONF, du Parc National de Forêts, les membres des sociétés mycologiques et des naturalistes haut-marnais ont participé à l'inventaire des champignons.

La présence d'étudiants en Master 2 Biodiversité et Changements Anthropiques de l'Université Bourgogne-Europe (UBE) a constitué une des particularités de ces Rencontres. Encadrés par leur enseignant Alain GARDIENNET, ils ont participé activement à la réussite de l'événement par leur implication.

À cela il faut rajouter que deux autres conférences avaient été programmées : « La Mycologie au Conservatoire Botanique National de Franche-Comté » par Andgelo MOMBERT et « Les champignons, de la forêt au laboratoire » par Daniel WIPF, Professeur de l'UBE sur le thème des mycorhizes.

La grande exposition des champignons trouvés lors de ces 3 journées de prospections s'est tenue dès samedi jusqu'à dimanche au cœur de la fête de l'automne, le grand événement local.

Des rencontres réussies et prometteuses, l'avis de tous !

societe-smi.blogspot.com



Inauguration des rencontres à la Maison Familiale de Leuglay.



Départ en forêt.



Les étudiants du master 2 BCA encadrés par R. COURTECUISSÉ et A. GARDIENNET.



Exposition des champignons.

■ BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Formation Natura 2000 : la faune des ruisseaux de tête de bassin

En juin 2025, la SHNA-OFAB a organisé une formation destinée aux animateurs des sites Natura 2000 sur la faune des ruisseaux de tête de bassin, dans le cadre de son appui scientifique à Natura 2000, compétence de Région Bourgogne-Franche-Comté. Accueillie au LAB71 et appuyée par les animateurs du site Natura 2000 Grosne et du Clunisois, la journée a réuni une vingtaine de participants. Quatre espèces d'intérêt communautaire ont été abordées : l'Écrevisse à pattes blanches, l'Agrion de mercure, l'Agrion orné et le Sonneur à ventre jaune. Après une présentation de leurs critères d'identification, de leur écologie et des enjeux de gestion, une sortie dans la vallée de l'Adour a permis de s'exercer à leur détection. Les échanges ont mis en lumière les difficultés de gestion lorsqu'un ruisseau héberge des espèces aux besoins différents. Cette formation a renforcé les compétences des animateurs et favorisé le partage d'expériences autour de la gestion écologique des cours d'eau.

www.shna-ofab.fr



Vincent Vicoir - SHNA-OFAB



Daniel Sineute

Sonneur à
ventre jaune.



Paul Brando - SHNA-OFAB



Thomas Teczne

Barbastelles d'Europe entre deux poutres d'une entrée de grange.

■ BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grand inventaire chiroptères simultané dans l'Auxois

Du 4 au 6 juillet 2025, la SHNA-OFAB et le Groupe Chiroptères de Bourgogne ont mené une vaste prospection dans l'Auxois, couvrant les 65 communes du site Natura 2000 « Gîtes et habitats » co-animé avec le CEN Bourgogne. Cette opération décennale, financée par la Région Bourgogne-Franche-Comté, permet d'actualiser les données sur les chauves-souris et d'adapter les mesures de conservation. Près de 130 sites ont été visités, révélant plusieurs nouveaux gîtes et 12 espèces recensées. Parmi les faits marquants : 684 individus comptés sur un site du nord de l'Auxois et une colonie d'environ 300 Petits rhinolophes dans une chapelle. Ces résultats enrichiront la base régionale de suivi. La SHNA-OFAB remercie les communes et particuliers pour leur accueil. Le Groupe Chiroptères de Bourgogne célèbre par ailleurs ses 30 ans d'engagement en faveur des 26 espèces de chauves-souris de la région.

www.shna-ofab.fr

FRANCE

Rencontres nationales sur les Hétéroptères dans la Nièvre

Zicrona est l'association française des hétéroptéristes et a pour objet la connaissance et la conservation de ces insectes et de leurs habitats. Ces adhérents, passionnés de punaises terrestres et aquatiques, se retrouvent tous les ans pour des rencontres. En 2025, ils ont été accueillis du 22 au 24 août dans la Nièvre par la Société d'histoire naturelle d'Autun.

Ces rencontres sont l'occasion d'inventorier des sites protégés pour leur biodiversité comme les réserves ou les espaces naturels sensibles avec le soutien des gestionnaires : Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, Parc naturel régional du Morvan, Office national des Forêts et conseil départemental de la Nièvre.

C'est une trentaine d'entomologistes qui a déployé de multiples méthodes pour débusquer les punaises : filets, parapluie japonais, tamis, appareils photo, aspirateurs, ...

Les résultats de ces inventaires s'avèrent riches en découvertes pour le département et donneront lieu à un article dédié dans la revue.

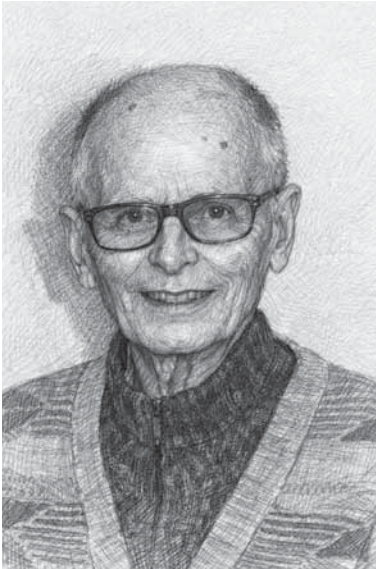
zicrona.fr



Inventaire lors des rencontres au sein de la Réserve naturelle nationale du Val de Loire à Mesves-sur-Loire (58).



Une larve de la punaise *Aphelocheirus aestivalis* observée lors de ces inventaires.



YONNE

Il nous a quittés

Gérard SAVÉAN nous a quittés le 2 novembre 2024 à l'âge de 87 ans. Venu en retraite dans l'Yonne au début des années 2000, il s'est tout de suite livré à de nombreuses activités naturalistes concernant la botanique, l'ornithologie et la mammalogie. Il fut rédacteur d'articles dans le bulletin de la Société des Sciences Naturelles de L'Yonne et il publia plusieurs ouvrages de vulgarisation sur la faune et la flore de l'Yonne. En 2005, en contact avec d'autres naturalistes locaux, il fut l'instigateur de la création de l'association EFFY (Entomologie, Faune et Flore de l'Yonne). En contact avec la SHNA, il communiqua de nombreuses données surtout dans le domaine de l'entomologie. Il compulsait également sur Internet de nombreux documents, publications et compte-rendus d'inventaires entomologiques locaux et enrichit la base de données de la Bourgogne Base Fauna avec de nombreuses données qui, sans cela, seraient tombées dans l'oubli et perdues pour la science. Il est resté actif malgré son grand âge et une santé déclinante. En octobre 2024, quelques semaines avant son décès, il a quitté la présidence de l'EFFY. Son dernier regret aura été de ne pas avoir pu ajouter une donnée dans l'Yonne de la coccinelle de la Bryone (*Henosepilachna argus*).

Nouvelle directrice à l'OFB Bourgogne-Franche-Comté



Jean-François GAZELLES - OFB



Virginie PUCELLE a pris ses fonctions comme Directrice Régionale de l'Office français de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté début janvier 2026. Riche d'un parcours solide au cœur des politiques publiques de l'aménagement et de l'environnement, elle met son engagement au service de la protection de la biodiversité et de la gestion équilibrée des usages de la nature. Forte d'un parcours au sein de l'action publique territoriale, ancienne directrice adjointe de la DREAL en Bourgogne-Franche-Comté, elle est très attachée à travailler en lien étroit avec les services de l'État, les collectivités, les acteurs socio-professionnels et le monde associatif.

Collectif des encadrants de la direction régionale de l'OFB en Bourgogne-Franche-Comté et la nouvelle directrice, Virginie PUCELLE (au centre du premier rang).

À la tête de la direction régionale de l'OFB, elle souhaite renforcer le dialogue, la pédagogie, l'expertise scientifique et l'accompagnement des acteurs du territoire, afin de répondre aux enjeux écologiques, climatiques et sociaux propres à la région, dans un esprit de coopération et d'efficacité au service de l'intérêt général.

www.ofb.gouv.fr

À LIRE



Le Sabot de Vénus, un seul numéro pour la région de la revue des Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne-Franche-Comté

Avec deux éditions (franc-comtoise et bourguignonne) depuis 2018, un seul numéro pour la région est dorénavant à retrouver avec le 60^e numéro du Sabot de Vénus (janvier 2026), revue des Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne-Franche-Comté qui paraît deux fois par an à destination des adhérents et des partenaires pour informer sur les actions des conservatoires.



L'Azuré spécial « forêts »

La revue des gestionnaires des milieux naturels remarquables de Bourgogne-Franche-Comté

Franc-comtoise jusqu'en 2016, et désormais régionale, la revue « l'azuré » est diffusée deux fois par an. Elle est coordonnée par les Conservatoires de Bourgogne et de Franche-Comté. Elle se veut être un guide technique et informatif par la description des activités des gestionnaires des milieux naturels. Retrouvez le dernier numéro 38 (décembre 2025) consacré à la forêt.

www.cen-bourgogne.fr
www.cen-franchecomte.org

■ BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

La Société entomologique de France (SEF) en Bourgogne

La plus ancienne société entomologique du monde, fondée en 1832, s'était donné rendez-vous en Saône-et-Loire pour ses rencontres annuelles le 13, 14 et 15 juin. Accueillis par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun au muséum, les entomologistes ont ensuite prospecté différents biotopes du territoire, en partenariat notamment avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne. L'occasion entre autres de prospecter la réserve naturelle nationale de la Truchère-Ratenelle pour actualiser et améliorer la connaissance des arthropodes de ce site hautement patrimonial. Ce n'est pas la première fois que la société venait en Bourgogne puisque d'anciennes rencontres s'étaient tenues dans le Morvan et en bord de Loire en 2006 et avaient donné à l'époque de belles découvertes pour la région. Les déterminations de ce cru 2025 sont encore en cours, mais l'on peut y espérer des données intéressantes.

La SEF en Bourgogne à la RNN de la Truchère-Ratenelle.

lasef.org

■ FRANCE

Chilopodes et Plécoptères, nouvelles listes rouges nationales

Fruit du travail des spécialistes nationaux du groupe Myria-France (Chilopoda) et de l'Office pour les insectes et leur environnement (Plecoptera), sous la coordination du Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de l'unité PatriNat, ces listes rouges évaluent le degré de menace sur ces arthropodes trop méconnus. Environ, une espèce sur cinq de chilopode est menacée dans l'hexagone, un constat d'autant plus alarmant au regard du fait que 40 % de ces mille-pattes prédateurs sont endémiques ou sub-endémiques de notre pays. La situation n'est pas plus enviable chez les plécoptères, sentinelles des cours d'eau, avec une espèce sur trois qui est évaluée comme menacée. Les atteintes à leurs milieux naturels et le changement climatique représentent les principales pressions pour ces espèces. Et cette situation alarmante appelle aussi à une amélioration des connaissances régionales pour une meilleure prise en compte de ces arthropodes.

uicn.fr/liste-rouge-chilopodes-et-plecopteres/



Mathurin Caletier



Le piégeage photographique nocturne

Pascal BOURGUIGNON & Daniel MAGNIN

À l'occasion de la publication de « Veilleurs de nuit », beau livre photo consacré aux mammifères nocturnes et résultat de trois années de piégeage photographique haute résolution en lumière infrarouge, Pascal BOURGUIGNON et Daniel MAGNIN évoquent cette technique, leur approche et le matériel qu'ils utilisent.

En quelques mots, en quoi consiste le piégeage photographique ?

On pourrait dire que l'animal réalise son autoportrait, car c'est lui qui déclenche la prise de vue par son passage devant un détecteur. De nuit, il faut bien sûr prévoir un éclairage et donc installer une sorte de studio de plein air.

Cette technique fonctionnerait aussi de jour. Pourquoi la pratiquez-vous exclusivement de nuit ?

Car être actif le jour et dormir la nuit est loin d'être la norme : pratiquement chaque famille du règne animal compte des représentants nocturnes, et chez les mammifères, c'est la majorité des espèces qui attend le crépuscule pour partir en chasse, se nourrir, chercher un partenaire...



La fouine est une espèce commune qui vit avec les humains. Et comme nos pièges sont souvent installés dans des lieux rapidement accessibles, et donc rarement très loin des habitations, sa jolie frimousse s'est retrouvée sur bon nombre de nos images.



Pour traverser un ruisseau, chacun fait selon sa morphologie et ses capacités physiques : prudemment, en évitant les remous, pas à pas sur les cailloux... ou d'un bond, comme ce chevreuil.

« Veilleurs de nuit » a pour sous-titre « Nos voisins mammifères ». Pourquoi ce choix ?

Il s'agissait pour nous d'une première expérience, nous avions quasiment tout à apprendre. Mieux valait ne pas se disperser, ne pas brûler les étapes, ne pas multiplier les difficultés... déjà suffisamment nombreuses ! Nous avons donc décidé de cibler uniquement les mammifères communs vivant dans notre environnement proche. Très proche même parfois : mulots, lérots, fouines... vivent souvent tout près de nous, sont peu farouches et sont des modèles parfaits pour débiter, affiner les réglages...

Vos débuts, parlons-en. Comment ce projet a-t-il démarré ?

Auparavant, nous réalisions tous deux des vidéos à l'aide de ces petites caméras automatiques qu'on appelle couramment « pièges photo » et qui sont maintenant très répandues et peu coûteuses. Nous n'avions alors pas d'autre but que de mieux connaître la faune sauvage qui s'active pendant que nous dormons, mais nos prospections nous ont fait découvrir des sites non seulement bien fréquentés par les animaux mais aussi très « photogéniques ». Photographier ces beaux « paysages animaliers », c'était tentant ! Mais aussi plus compliqué, avec détecteur, boîtier photo, flashes...

Imager un trou noir en Bourgogne-Franche-Comté

Cyril RICHARD

Au début des années 1970, les scientifiques émettent l'hypothèse que Cygnus X-1, la plus puissante source de rayons X jamais détectée dans le ciel, est produite par un trou noir en train d'engloutir de la matière. Bien que l'existence théorique des trous noirs soit établie depuis longtemps, notamment grâce à la théorie de la relativité générale d'Einstein, aucun n'avait encore été observé, ni directement ni indirectement. La raison ? Leur propriété fondamentale : piéger tout ce qui passe à leur portée dans leur champ gravitationnel, y compris la lumière elle-même.

Néanmoins, lorsqu'un trou noir absorbe de la matière – par exemple celle arrachée à une étoile compagne – celle-ci s'échauffe en spiralant vers son funeste destin. Atteignant des températures de plusieurs millions de degrés, cette matière se condense dans ce qu'on appelle un disque d'accrétion et émet un intense rayonnement X, très énergétique. C'est ce dernier signal, provenant des abords immédiats du trou noir, que les astronomes peuvent détecter.

Aujourd'hui, l'existence des trous noirs est largement admise et les scientifiques ont même réalisé la prouesse technique d'en capturer des « images » grâce au projet Event Horizon Telescope, qui a coordonné différents télescopes répartis sur toute la planète pour observer l'ombre d'un trou noir supermassif (figure 1).

Que se passe-t-il lorsqu'un astronome amateur pointe son télescope en direction de Cygnus X-1 ? Pendant des années, la réponse aurait été simple : rien, ou presque. Hormis du gaz interstellaire, très abondant dans cette zone, mais qui n'est pas nécessairement lié au trou noir lui-même. Cependant, avec les progrès de la technologie, des temps de pose importants et l'utilisation de filtres spécialisés, il est aujourd'hui possible de capturer la trace indirecte de la présence du trou noir à l'origine de Cygnus X-1.

L'image présentée ci-contre a été capturée avec une lunette de petit diamètre et une caméra astronomique monochrome équipée de filtres à bande étroite : l'un ne laissant passer que la lumière de l'hydrogène alpha, l'autre celle de l'oxygène ionisé deux fois. Elle révèle la nébuleuse de la Tulipe, située au centre du champ. À sa droite apparaît une structure particulière, de couleur bleue, car essentiellement composée d'oxygène ionisé [OIII]. C'est précisément cette structure qui nous intéresse ici : elle témoigne de la présence du trou noir dans le milieu interstellaire.

Photographies de Cyril Richard



Figure 2. Nébuleuse de la Tulipe, grande région d'hydrogène située dans la constellation du cygne.

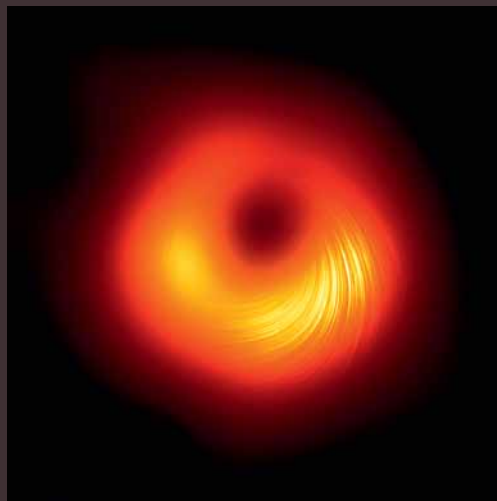


Figure 1. Trou noir situé au centre de la galaxie M87 et capturé en « image » par le projet Event Horizon Telescope.



Viticulture et biodiversité : face à l'expansion du vignoble, une cartographie pour guider les plantations

Lara CHATARD

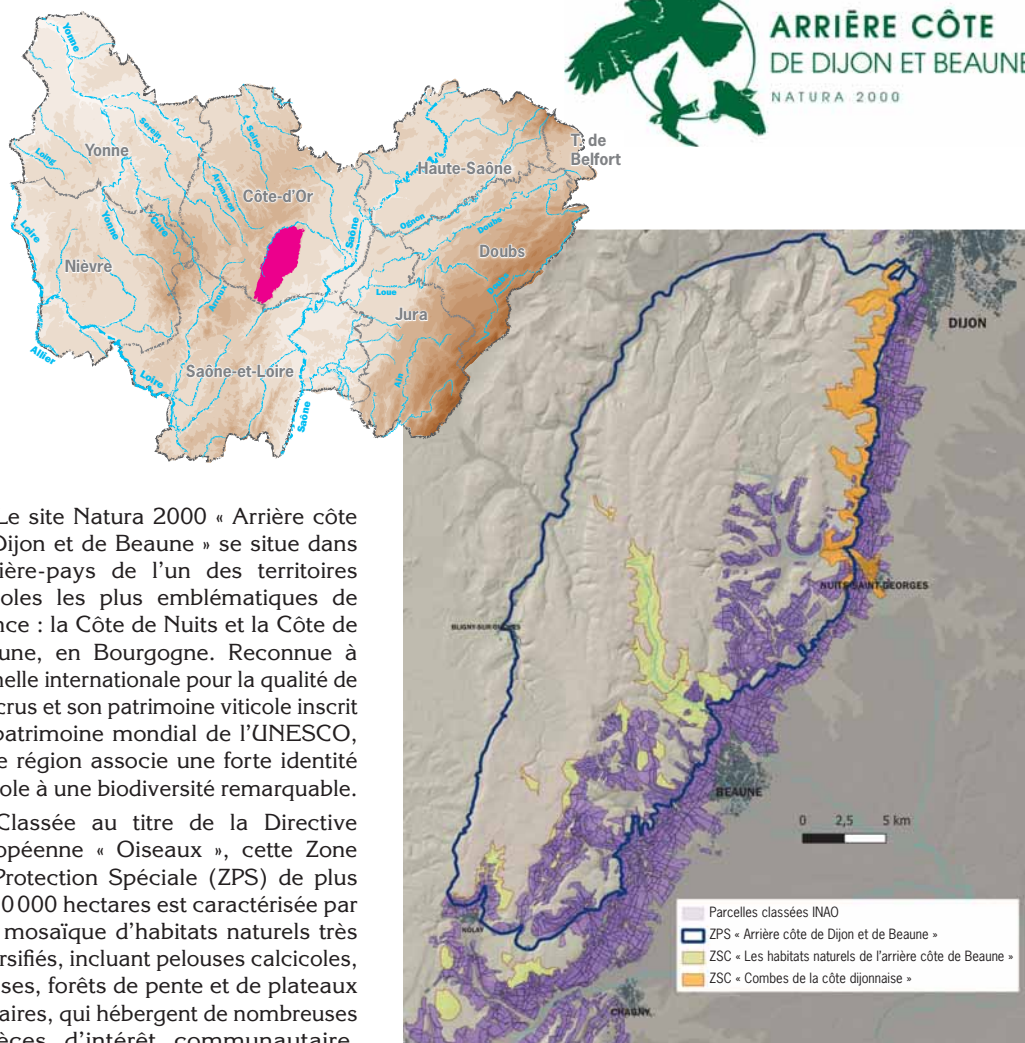


Figure 1. Contexte territorial.

Le site Natura 2000 « Arrière côte de Dijon et de Beaune » se situe dans l'arrière-pays de l'un des territoires viticoles les plus emblématiques de France : la Côte de Nuits et la Côte de Beaune, en Bourgogne. Reconnue à l'échelle internationale pour la qualité de ses crus et son patrimoine viticole inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, cette région associe une forte identité viticole à une biodiversité remarquable.

Classée au titre de la Directive Européenne « Oiseaux », cette Zone de Protection Spéciale (ZPS) de plus de 60 000 hectares est caractérisée par une mosaïque d'habitats naturels très diversifiés, incluant pelouses calcicoles, falaises, forêts de pente et de plateaux calcaires, qui hébergent de nombreuses espèces d'intérêt communautaire. Toutefois, ce réservoir de biodiversité est confronté à une pression croissante liée à l'expansion de la viticulture.



Figure 2. Entre forêt, pelouse et falaise, les espaces naturels de l'arrière côte de Beaune se font peu à peu grignoter par la vigne.

L'évolution du contexte agricole et climatique de ces dernières années tend en effet vers une maximisation des surfaces productrices de raisins pour produire du vin en AOC. La dynamique de plantation s'est intensifiée, favorisée par la forte valorisation économique des productions viticoles, au détriment des milieux naturels. Aujourd'hui, on identifie ainsi près de 4400 ha classés en AOC viticoles et non encore plantés au sein du site Natura 2000.

De fait, de nombreux secteurs sont aujourd'hui (re)mis en culture de vigne. C'est notamment le cas de secteurs forestiers ou de pelouses calcaires bien exposés en tête de coteaux, qui accueillent pour la plupart un cortège d'espèces protégées et/ou d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site, tels que l'Alouette lulu, l'Engoulevent d'Europe, ou le Circaète Jean-Le-Blanc.

En site Natura 2000, cette mise en culture s'effectue dans un cadre réglementaire strict, notamment en matière de défrichement. Toutefois, ces mêmes travaux hors contexte forestier (friches, prairies, pelouse calcaire...) ne sont soumis à aucune procédure administrative en dehors de celle relative aux destructions d'espèces protégées.

Dans ce contexte, une étude a été conduite sur le site Natura 2000 afin d'identifier et prioriser les secteurs à forts enjeux pour la biodiversité, situés dans l'aire d'appellation AOC mais encore exempts de plantations viticoles. Cette démarche, fondée sur le croisement de données naturalistes, cadastrales et territoriales, a été menée en concertation étroite avec les partenaires techniques impliqués dans les procédures de demandes d'aménagement viticole, notamment la Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne (CAVB), les Organismes de Défense et de Gestion (ODG), les Climats du Vignoble de Bourgogne, et les services instructeurs (DDT, DREAL). Elle vise à fournir un outil pour concilier au mieux les objectifs de développement de la filière viticole avec les impératifs de préservation des milieux naturels.

Cet outil prend la forme d'une **cartographie** mettant en évidence les **secteurs à forts enjeux pour la biodiversité locale** sur la ZPS « Arrière côte de Dijon et de Beaune », sur lesquels les projets de plantations viticoles devront être évités ou réduits, et inversement les secteurs à prioriser pour les plantations nouvelles. Cette cartographie se veut être un **outil d'aide à la décision** dans le cadre des instructions des demandes d'aménagement de parcelles viticoles.

La caractérisation a porté d'une part sur les enjeux faune (avifaunistiques dans le cas de cette ZPS), et d'autre part sur les enjeux en termes d'habitats d'espèces.

Sur les droits de la nature « L'impensable devenu réalité »

Patrick JANIN

La crise écologique est une cause profonde de l'intérêt présent des sciences sociales pour la nature, plus particulièrement les rapports de l'homme à la nature. Les philosophes et les historiens redécouvrent les espaces naturels et les « bêtes ». Esprits plus circonspects, les juristes ne sont pas en reste. Une nouvelle branche du droit – le droit de l'environnement – n'est-elle pas née au tournant des années 1960-1970 ? Mais le droit, chose humaine s'il en est, ne se laisse pas réinventer facilement. Des auteurs audacieux proposent néanmoins de renverser rien moins que les fondements anthropologiques des systèmes juridiques dominants c'est-à-dire occidentaux, qui n'admettent que les humains non seulement comme source mais surtout comme destinataires du droit. Seuls les humains sont titulaires de droits et ces droits, ils les exercent sur des choses. La nature – espaces, espèces, écosystèmes – est ravalée au statut de chose à l'entière disposition de l'Homme par l'entremise notamment d'un droit réputé absolu : le droit de propriété. Contre cette tradition, et pour apporter des solutions à la crise écologique, il conviendrait d'admettre que la nature, elle aussi, a des droits. Ces droits bien sûr seront reconnus et établis par les humains, la nature étant « muette » (du moins pour certains...). Mais si l'intercession des humains est indispensable, cela ne doit pas et ne peut faire obstacle à l'idée que la nature peut être titulaire et pas seulement objet de droits. Au demeurant, cette idée a été avancée il y a déjà un demi-siècle. En 1972, Christopher STONE, juriste américain, proposait à l'occasion d'un procès contre la Walt Disney Company, d'accorder des droits aux arbres. En droit positif, des précédents existent qui reconnaissent la personnalité juridique à des éléments naturels. Ainsi, en Espagne, une lagune côtière.

La nature a-t-elle des droits ? Répondre à cette question suppose de définir le statut juridique de la nature, c'est-à-dire de définir la place de la nature dans notre système juridique au moyen des catégories du droit.

Le droit non seulement ordonne au double sens du terme, c'est-à-dire, d'une part, autorise, interdit, prescrit et, d'autre part, classe et organise. Il appréhende ses objets en les qualifiant. De cette opération mentale, les objets du droit tiennent leur place dans le système juridique.

Le droit est chose humaine. Il est conçu par l'homme et pour ses besoins. Admettre que la nature a des droits pose une redoutable question de dépassement d'un système de pensée inhérent à son origine même. Dans notre tradition juridique, se demander si la nature a des droits revient en fait à se demander si la nature peut avoir des droits. Qu'un *corpus* très développé, fait de lois et de réglementations à l'échelle nationale, européenne et internationale, protège la nature ne signifie pas que la nature a des droits. La nature n'est pas sujet de droit¹.

¹ Il convient de distinguer le droit entendu comme un ensemble de règles (le « système juridique ») et le droit, prérogative individuelle. La personne juridique a des droits et des obligations.

Notre tradition juridique, qui combine plusieurs influences dont le droit de Rome, opère en effet une division radicale et fondatrice entre les êtres humains (les personnes) et les choses (*res*). L'Homme seul possède des droits, des prérogatives juridiques (droit subjectif) reconnues et sanctionnées par le Droit objectif. Les choses ne possèdent pas de droits car elles ne sont pas sujets de droit. Elles sont seulement objets de droit à travers leurs usages et leur utilité pour l'Homme. Ce que l'on désigne communément par le terme de nature – le monde physique dans son acception première et très générale (DUCARME, 2025) – fait partie des choses. La nature, y compris les autres êtres vivants, n'a donc pas de droits et ne peut pas en avoir.

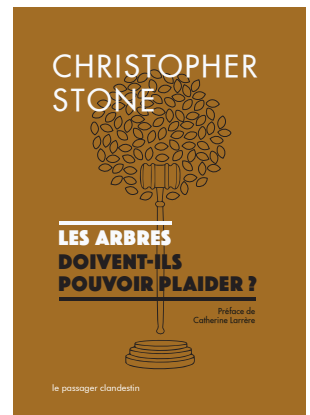
Toutefois, depuis quelques décennies, un courant de pensée et des initiatives juridiques se développent qui tendent à faire de certains éléments naturels (la mer, un fleuve...) des entités titulaires de droits. Comment cela est-il concevable ? Comment cela peut-il être praticable ?

1. Comment fonder juridiquement la possibilité d'attribuer des droits à la nature

L'acte fondateur est généralement attribué au professeur de droit Christopher D. STONE (1937-2021) de l'Université de Californie du Sud, avec la publication, en 1972 à l'occasion d'un procès, d'un texte intitulé : « Les arbres doivent-ils pouvoir plaider ? »², dans lequel il propose d'accorder des droits aux éléments naturels.³ Si les intérêts humains ne suffisent pas à assurer leur protection, il faut, soutient-il, que les droits de la nature soient reconnus, que la nature puisse être représentée devant les tribunaux et qu'elle puisse être bénéficiaire elle-même des décisions de justice.

Son plaidoyer méthodique consiste à passer de « l'impossible » au réalisable (« les aspects juridico-opérationnels ») en alignant, afin de les faire accéder à la vie juridique, les « objets naturels » (un cours d'eau, une forêt...), entités bien réelles, concrètes, sur le régime de fictions juridiques, d'entités reconnues et fondées seulement en droit, comme une entreprise ou une municipalité⁴. Il s'agit d'une vision du droit dominée par l'action en justice (le procès) comme condition première, voire exclusive, de toute vie juridique⁵.

STONE assoie sa démonstration sur la capacité du droit à inventer des objets fictifs, dénués de toute consistance, de toute réalité autre que juridique. « Le monde des juristes est peuplé de titulaires de droits inanimés, tels que les trusts, les entreprises (...), les municipalités », écrit-il (p. 46). Il fait également remarquer, d'une part, que ces entités abstraites, propres au droit, ont dans un premier temps paru étranges aux yeux des juristes eux-mêmes et, d'autre part, que l'extension de la reconnaissance de droits à une entité nouvelle a toujours suscité des réticences, voire des oppositions. « Nous avons tendance à penser que si les choses sans droits en sont dépourvues, c'est par un décret de la Nature, et non du fait d'une convention juridique dont la fonction est d'entretenir un certain *statu quo*. (...) Chaque fois qu'un mouvement social apparaît, qui propose de conférer des droits à une nouvelle entité, cette proposition est condamnée à passer pour étrange, effrayante ou risible » (p. 48-49). Il s'agit donc de dépasser ce qui, de prime abord, paraît impensable pour atteindre le « juridico-opérationnel ».



2 *Should Trees Have Standing ?* paru dans la *Southern California Law Review*. Une traduction en français (Tr. LEFORT-MARTINE) est disponible aux éditions Le passager clandestin sous le titre : *Les arbres doivent-ils pouvoir plaider ? Vers la reconnaissance de droits juridiques aux objets naturels* (préface C. Larrère), 2017, 154 p., rééd. 2022.

3 « *Je propose très sérieusement que nous accordions des droits légaux aux forêts, aux océans, aux rivières et à d'autres soi-disant « objets naturels » de l'environnement – en fait, à l'environnement naturel dans son ensemble.* » (op. cit., p. 50).

4 De surcroît, des entités ayant une existence propre et antérieure à leur reconnaissance par le droit, à la différence de ces mêmes entreprises et municipalités.

5 D'autres voies que celle qui consiste à mettre la nature dans le commerce juridique en l'habillant de la personnalité juridique ont pu être suggérées, dont l'une consisterait à abolir les droits de destruction que l'homme s'est arrogé sur la nature (cf. JANIN, 2012), l'autre à réinvestir le droit des servitudes (cf. VANUXEM, 2020).

STONE poursuit sa démonstration en énonçant les conditions permettant qu'une simple « chose » se voit attribuer des droits, qui tiennent précisément à sa capacité à agir en justice : cette « chose » doit pouvoir agir en justice en son propre nom ; les tribunaux doivent considérer les dommages à son encontre (cf. le préjudice écologique pour les objets naturels) et la réparation doit être effectuée à son profit (p. 54). La nature doit être un justiciable pouvant faire reconnaître et exercer ses droits, à égalité avec les autres entités ou personnes légalement reconnues et constituées.

STONE réfute l'objection tirée de l'absence de parole des « objets naturels » en introduisant les mécanismes de la représentation et de la tutelle. « Il n'avance à rien, dit-il, de dire que les fleuves et les forêts ne peuvent pas intenter une action en justice sous prétexte qu'ils ne peuvent pas parler. Les entreprises ne parlent pas davantage, non plus que les États, les domaines, les nouveau-nés, les personnes légalement incapables, les municipalités ou les universités. Les avocats parlent pour eux. » (p. 62)

Le droit recèlerait donc les concepts et les instruments permettant de rendre les « objets naturels » titulaires de droits et de les transformer ainsi en sujets de droit.

2. Comment organiser la reconnaissance et l'exercice des droits reconnus à la nature

a) Surmontant « l'impensable », plusieurs pays sont passés à la reconnaissance de droits au profit d'éléments naturels, d'écosystèmes considérés dans leurs fonctionnalités. Ces précédents indiquent comment procéder juridiquement.

Si l'Équateur choisit dès 2008 d'inscrire « les droits de la nature » dans sa Constitution⁶, la Nouvelle Zélande et l'Inde ont été précurseurs en accordant en 2017 la personnalité juridique à trois cours d'eau ayant en commun un caractère sacré : le Whanganui (Nouvelle-Zélande), le Gange et son affluent la Yamuna (Inde).

b) Plus près de nous, le droit espagnol offre un exemple particulièrement abouti des conditions et modalités de l'attribution de la personnalité juridique à une entité naturelle, la lagune côtière Mar Menor, dans la Région de Murcie au sud-est du pays.

Une loi du 30 septembre 2022⁷ « déclare » la personnalité juridique de la lagune de Mar Menor et de son bassin et les reconnaît comme sujets de droit (art. 1^{er}).

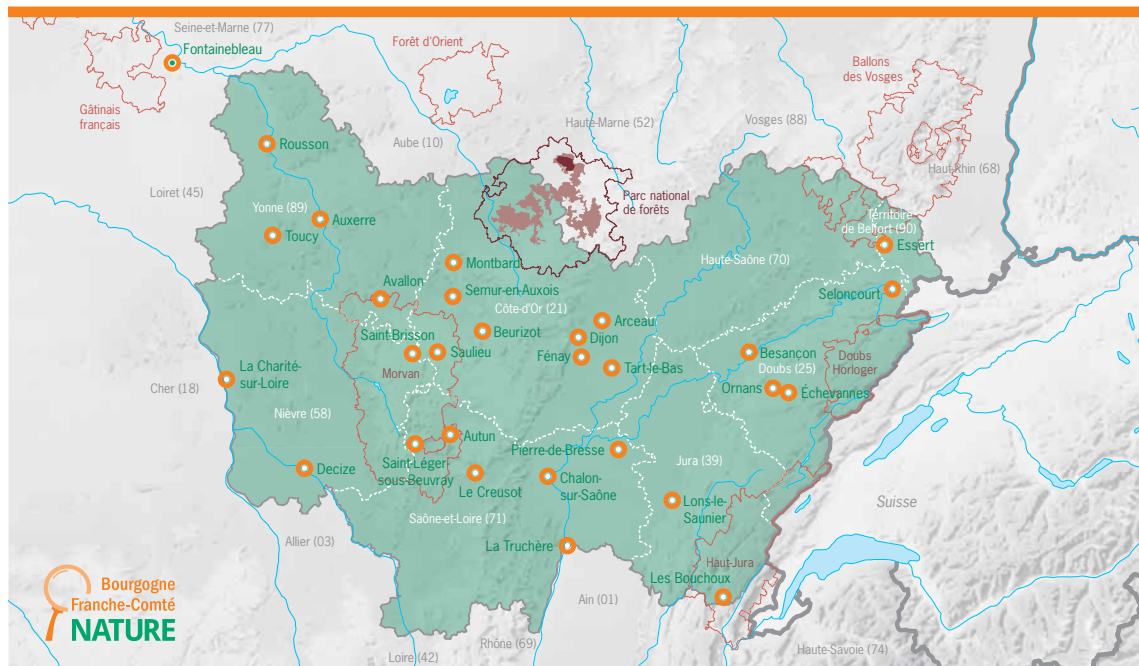
Un long préambule précise les circonstances et les raisons qui motivent cette reconnaissance : « d'une part, la grave crise socio-environnementale, écologique et humanitaire à laquelle sont confrontés la Mar Menor et les habitants de ses communes côtières⁸ ; d'autre part, l'insuffisance du système juridique actuel de protection, malgré les importantes données et instruments réglementaires accumulés au cours des vingt-cinq dernières années. » Le préambule relève notamment que la Mar Menor, outre sa valeur écologique, est « l'un des principaux symboles culturels de la région de Murcie, qui suscite un profond attachement émotionnel chez tous les Murciens », et se réfère à l'Accord de Paris de 2015 sur le changement climatique. La loi s'inscrit délibérément dans le « mouvement mondial de reconnaissance des droits de la nature » : « Le moment est venu de faire un saut qualitatif et d'adopter un nouveau modèle juridico-politique, en phase avec l'avant-garde juridique internationale et le mouvement mondial de reconnaissance des droits de la nature. » Il s'agit de garantir une protection efficace de la nature, des cultures et des modes de vie qui lui sont étroitement liés, en permettant une gouvernance autonome de la lagune côtière, considérée comme un écosystème digne de protection.

6 Art. 71 : La Nature ou Pacha Mama, où la vie se reproduit et se réalise, a le droit à ce que son existence et le maintien et la régénération de ses cycles vitaux, de sa structure, de ses fonctions et de ses processus évolutifs soient pleinement respectés. Toute personne, communauté, peuple ou nationalité peut exiger des pouvoirs publics le respect des droits de la nature. Dans l'application et l'interprétation de ces droits, les principes établis par la Constitution doivent être respectés, le cas échéant. L'État encouragera les personnes physiques et morales, ainsi que les groupes, à protéger la nature et favorisera le respect de tous les éléments qui composent un écosystème.

7 Loi n° 19/2022 pour la reconnaissance de la personnalité juridique à la lagune de Mar Menor et à son bassin, *Bull. off. de l'État*, 3 oct. 2022, n° 237, p. 135131.

8 Le préambule évoque notamment « les droits des populations vivant dans la zone lagunaire, menacées par la dégradation écologique : les droits dits bioculturels. » (§ 6).

Le réseau BFC Nature en 2025 - 34 membres



- Arceau**
Les Dialogues du Vivant
www.helloasso.com/associations/les-dialogues-du-vivant
- Autun**
SHNA-OFAB - Siège social
Muséum d'histoire naturelle d'Autun
www.autun.com
- Auxerre**
Muséum d'histoire naturelle d'Auxerre
www.auxerre.fr
- Avallon**
CEN Bourgogne - Antenne
- Besançon**
Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés
www.cbncf-ori.org
Société d'histoire naturelle du Doubs
www.shnd.fr
Commission de protection des Eaux, de l'Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères
www.cpepesc.org
Muséum de Besançon
www.citadelle.com
- Beurizot**
La Choue
www.lachoue.fr
Chalon-sur-Saône
Association ornithologique et mammalogique de Saône-et-Loire
www.aomsl.org
SHNA-OFAB - Antenne
- Decize**
CEN Bourgogne - Antenne
- Dijon**
Société des sciences naturelles de Bourgogne
contact-ssnb@bfcnature.fr
Société de minéralogie et de paléontologie dijonnaise
www.smpdijon.fr
Latitude 21
www.latitude21.fr
Jardin de l'Arquebuse
 planétarium | muséum | jardin botanique
www.ma-nature.dijon.fr
Société Astronomique de Bourgogne
www.sab-astro.fr
- Essert**
GIZEK
gizek.fr
- Échevannes**
Société Botanique de Franche-Comté
max.andre@wanadoo.fr
Féney
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
www.cen-bourgogne.fr
Fontainebleau
Association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau
www.anvl.fr
La Charité-sur-Loire
CEN Bourgogne - Antenne
SHNA-OFAB - Antenne
- La Truchère**
CEN Bourgogne - Antenne
- Le Creusot**
Société d'histoire naturelle du Creusot
www.shnc.fr
Les Bouchoux
Groupe Tétràs Jura
groupe-tetras-jura.org
Lons-le-Saunier
Groupe Ornithologique du Jura
oiseauxdujura.wixsite.com/goj39
- Montbard**
Musée & Parc Buffon de Montbard
www.musee-parc-buffon.fr
Société naturaliste du Montbardois
socnatmontbardois@gmail.com
Ornans
OPIE Franche-Comté
opie-franchecomte.blogspot.com
Pierre-de-Bresse
Écomusée de la Bresse bourguignonne
www.ecomusee-bresse71.fr
- Rousson**
Le Ruban Vert
www.lerubanvert.net
Saint-Brissson
Parc naturel régional du Morvan
www.parc dumorvan.org
Conservatoire botanique national du Bassin parisien
cbnbp.mnhn.fr
Bourgogne-Franche-Comté Nature
www.bfcnature.fr
Saint-Léger-sous-Beuvray
Bibracte
www.bibracte.fr
- Saulieu**
Société d'histoire naturelle d'Autun - Observatoire de la faune de Bourgogne
www.shna-ofab.fr
Seloncourt
Société d'histoire naturelle du Pays de Montbéliard
www.societe-histoire-naturelle-montbeliard.fr
Semur-en-Auxois
Musée municipal de Semur-en-Auxois
www.ville-semur-en-auxois.fr
Tart-le-Bas
Graines de Noé
www.graines-de-noe.org
Toucy
Sur les Traces du Loup
www.surlestacesduloup.com